

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOUZONVILLOIS

**Compte rendu
de la réunion de la commission mutualisation des services
du 8 septembre 2015**

Membres présents : liste jointe

M. Alphonse MASSON remercie les membres de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour.

M. Denis PAYSANT rappelle que cette réunion fait suite à la proposition de Mme Françoise DALSTEIN de présenter les chantiers d'insertion et le transport à la demande aux élus communautaires. Il remercie particulièrement M. Christophe AMBROSINI Directeur de TRANS'BOULOT, M. Rocco SACCUCCI, Directeur de l'ASBH et M. Norbert WEBER, Coordinateur insertion à l'ASBH, de leur présence.

M. SACCUCCI présente l'ASBH (Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller) qui a été créée pour la gestion des centres sociaux du Bassin Houiller. Ses domaines d'intervention sont les suivants :

- animation socio-culturelle et petite enfance
- gestion des associations intermédiaires
- Création de chantiers d'insertion

Le budget annuel global de l'ASBH est de 11 millions d'euros.

A ce jour, il existe 10 chantiers d'insertion dans le Bassin Houiller dont la CC du Pays Boulageois. Les chantiers d'insertion font l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental.

Chaque chantier d'insertion est composé d'environ 20 personnes (16 bénéficiaires du RSA et 4 jeunes) encadrés par un animateur technique qui organise le quotidien et des accompagnateurs dans l'emploi. L'objectif principal de ce dispositif est de favoriser l'insertion sociale du salarié, de lui apporter une aide pour lui permettre de sortir de ce dispositif et de s'en sortir. Les salariés travaillent 20 heures par semaine et sont suivis administrativement dans leurs démarches de la vie courante et de recherche d'emploi. Ils peuvent également bénéficier d'une immersion en entreprise qui peut se traduire par une embauche.

La nature des activités chantiers d'insertion est variée : entretien et aménagement des espaces verts, travaux de bâtiment, etc... L'objectif n'est pas de concurrencer les entreprises, mais de réaliser des travaux que les communes n'auraient pas réalisés sans ce dispositif.

Le Conseil Départemental réfléchit sur l'avenir du partenariat pour les chantiers d'insertion avec un axe d'insertion professionnelle. La décision d'octroi d'une subvention annuelle a été validée pour 2015 et 2016 et devrait être versée en intégralité à l'ASBH.

Les chantiers d'insertion offrent la possibilité de faire travailler une personne de la commune en difficulté avec le suivi d'insertion en arrière-plan.

Il est possible de créer un nouveau chantier d'insertion sur le Bouzonvillois, mais le Département n'apportera plus d'aide dans les mêmes conditions que précédemment. Il conviendra de solliciter l'aide de l'Etat.

Le coût résiduel d'un emploi à 87 heures est de 1 180 € annuels par bénéficiaire. Il faut ajouter le coût des fournitures, du carburant et les frais divers. La valeur par poste calculée sur la moyenne des chantiers d'insertion est de 77 000 €.

Le coût résiduel du chantier d'insertion de la CC du Pays Boulageois est de 86 000 € à la charge de la collectivité. Les communes membres de la CCPB peuvent bénéficier des services du chantier

d'insertion à leur demande. L'EPCI refacture la prestation à la commune selon un barème calculé au prorata du travail effectué. Ces prestations sont exécutées selon les modalités de l'article 30 du code des marchés publics (marchés sans mise en concurrence).

La durée d'un chantier d'insertion n'est pas limitée dans le temps. Les chantiers existants à ce jour n'ont jamais été arrêtés.

Le pourcentage de réussite cumulé (emploi durable, emploi de transition, amélioration du quotidien) est d'environ 60% dont 11% de retour à l'emploi durable.

La mutualisation d'un chantier d'insertion avec la CC du Pays Boulageois est possible. Il reste à réfléchir sur les modalités. Il serait utile de se rapprocher de la CCPB pour évoquer cette éventualité.

M. AMBROSINI présente TRANS'BOULOT qui est une association créée en 2000 pour répondre à un besoin de mobilité. Elle comporte 5 agences réparties en Moselle et en Meurthe et Moselle et emploie près de 80 salariés répartis sur ces cinq sites.

L'objectif de cette structure est de favoriser les déplacements par la mise à disposition d'un moyen de transport en faveur des bénéficiaires de minimas sociaux, des personnes âgées et de toutes personnes désignées dans le choix de la convention définie. Une agence a été créée sur le territoire de la CC du Boulageois en 2011. L'association n'intervient pas dans le secteur marchand. La prestation est adaptée au besoin 24 heures/24 et 7 jours/7.

Le coût résiduel à la charge de l'utilisateur varie de 2,50 € à 7 € par trajet aller/retour.

L'aide apportée par la collectivité est d'environ 60 000 € par an. L'association bénéficie également des aides de l'Etat et du Conseil Départemental.

M. AMBROSINI remet une plaquette d'information sur l'association aux personnes présentes.

M. PAYSANT remercie les intervenants et propose à la demande de la commission d'interroger les communes afin de connaître leur avis sur ces deux sujets.



Le Vice-Président

Denis PAYSANT